



# Club des Arts Martiaux de Jouy en Josas

Centre Sportif et Associatif du Val d'Enfer  
35, rue Saint Roch, 78350 Jouy-en-Josas  
Email : [contact@camji.com](mailto:contact@camji.com)

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CLUB DES ARTS MARTIAUX DE JOUY EN JOSAS

Le vendredi 17 Février 2023

### 1 Présents (nb de voix)

L'assemblée générale s'est déroulée dans le dojo du CSA du val d'Enfer à Jouy en Josas, à partir de 19h30, et était présidée par :

- Vincent Venaille, Président du club
- Laurent Boutillon, Trésorier du club
- Christian Condé, secrétaire du club
- Damien Antoine, professeur de judo
- Xavier Husson, Professeur de Judo

La liste des présents et des pouvoirs est en annexe.

Soit un total de 16 voix pour 62 licenciés. Le quorum n'est donc pas atteint.

Absents excusés pour cause d'empêchement :

- Emile Charon, Président d'honneur du club

### 2 Rapport moral Saison 2021- 2022

#### 2.1 Ambiance générale :

L'année s'est déroulée de manière normale, sans confinement, jauge ou restriction. Nous avons donc pu retourner à une pratique traditionnelle du judo pour le plus grand plaisir de tous !

Néanmoins, le cours de Jujitsu n'ayant toujours pas trouvé son public, nous avons préféré proposer au Jujitsuka de venir grossir les rangs du cours adulte qui s'amenuise lui aussi. Conversion réussie pour un seul Jujitsuka...

Les événements que nous avons l'habitude d'organiser ont été réalisés et les compétitions ont pu se dérouler normalement.

Nous avons pu réaliser notre fête de Noël, faire notre vente de calendrier et enfin terminer la saison par notre fête de club qui a pu tous nous rassembler avant les congés d'été.

#### 2.2 Nombre de licenciés

La saison 2021-2022 est une année mitigée en termes d'adhérents avec 60 licenciés. Ce n'est pas catastrophique mais loin d'être suffisant afin d'avoir un budget à l'équilibre. Il nous faut en moyenne 70 à 75 adhérents afin d'avoir une autonomie financière suffisante afin de demander une subvention municipale raisonnable.

Le nombre de démission est important avec 36 démissions. La moyenne se situe en général autour de 15. Et ce nombre de démission n'a pas été compensé par les nouvelles têtes (20).



# Club des Arts Martiaux de Jouy en Josas

Centre Sportif et Associatif du Val d'Enfer  
35, rue Saint Roch, 78350 Jouy-en-Josas  
Email : [contact@camji.com](mailto:contact@camji.com)

Les effectifs en fin d'année :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Enfant 1	12	15	13	8	12	15	14
Enfant 2	17	17	12	13	14	26	14
Enfant 3	10	22	18	12	10	12	11
Enfant 4							8
Adulte	31	35	35	25	25	21	14
Judo	64	81	75	52	55	70	60
Jujitsu	6	8	3	6	4	4	0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>89</b>	<b>78</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>74</b>	<b>60</b>
<b>Nouveau</b>	17	25	27	15	17	32	20

Nous avons revu les classes d'âge afin de mieux suivre l'évolution des effectifs. Cela met en lumière qu'il est difficile de conserver un effectif suffisant chez les pré-ados.

#### Vote du rapport moral de la saison 2021 – 2022 :

L'approbation du rapport moral est soumise au vote

Pour : Unanimité (16 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 3 Rapport d'activité Saison 2021 – 2022

L'année passée a vu un niveau d'activité réduit du fait du confinement :

- Vente de calendriers et de photos
- Fête de Noël
- Fête du club
- Annulation de la coupe Emile Charon du fait d'un trop faible nombre de participant

#### Les résultats majeurs de la saison 2021/2022 :

- Participation à quelques compétitions officiels et inter-club.

#### Vote du rapport d'activité de la saison 2021 – 2022 :

L'approbation du rapport d'activité est soumise au vote :

Pour : Unanimité (16 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 4 Début de saison 2022-2023

### 4.1 Inscription

Nous avons participé comme chaque année au Forum des associations.

Le bilan est mitigé avec quelques prises de contact. Néanmoins nous remercions les parents qui font l'effort d'inscrire leurs enfants sur le site Internet, cela simplifie grandement la gestion administrative du club. Nous vous encourageons à créer votre espace adhérent sur le site, cela vous permettra de retrouver vos informations la saison suivante pour votre réinscription et éviter ainsi de devoir ressaisir toutes vos données.

Association Loi 1901 / N° Siret : 38510744600028 / Code APE 9312Z/ N° d'agrément : 78576 / Affiliée à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées – N° IO78 78 07 80



# Club des Arts Martiaux de Jouy en Josas

Centre Sportif et Associatif du Val d'Enfer  
35, rue Saint Roch, 78350 Jouy-en-Josas  
Email : [contact@camji.com](mailto:contact@camji.com)

Globalement, cette saison ne s'annonce ni bonne ni mauvaise. Nous avons un effectif stable mais qui reste inférieur à l'objectif des 70 adhérents afin d'avoir une aisance financière vis-à-vis des subventions.

Les effectifs au 17 février sont :

	2021/2022	2022/2023	Nouveau	Démission**
Enfant 1	14	8	7	
Enfant 2	14	15	4	
Enfant 3	11	10	3	
Enfant 4	8	15	3	
Adulte	14	14	1	
Judo	60	62	18	16
Jujitsu	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>18</b>	

\*\* La somme des nouveaux et des démissions par rapport aux effectifs par classe d'âge peut être en décalage du fait du passage à la catégorie d'âge supérieur des enfants.

Les démissions sont dans la norme et le recrutement est un peu plus faible qu'à l'accoutumé notamment dans le groupe enfant 1 (5/6 ans). Ce qui fait que ce groupe n'est pas très fourni. On peut néanmoins noter que les autres groupes d'enfants ont des effectifs supérieurs à 10 ce qui est une bonne chose vis-à-vis de la motivation des enfants.

Par contre, coté adultes, la densité de judoka sur le tatami s'amenuise... Espérons que la pyramide des âges des cours enfant va rester stable et que les pré-ados continuent le judo pour atteindre le groupe adulte et regonfler les effectifs. En effet, le nombre d'Enfant 4 montant au cours adulte est faible depuis plusieurs années (2 enfants en moyenne qui ne compense pas le départ en étude des jeunes adultes)

## 4.2 Calendrier des évènements passés et à venir

- Tournoi Emile Charon en mai ?
- Fête de fin d'année

## 5 Présentation des comptes

### 5.1 Bilan de la saison 2021-2022

Le trésorier présente le bilan de la saison 2021-2022 (Voir document en pièce jointe)

La saison s'achève avec un résultat négatif de 2920,32 €.

Pour rappel le budget prévisionnel prévoyait un résultat négatif de 5566,00 €.

Ce bilan est conforme à l'attendu et l'écart entre le budget est le réalisé est du :

- A une réduction de la masse salariale en cours d'année (réduction des heures de présence des entraîneurs lors des compétitions)
- Une entrée d'argent plus importante grâce au nombre de cotisations, car nous avons réalisé le budget avec une estimation de 50 licenciés et non 60.
- Le reste des dépenses et des produits est en moyenne conforme au budget

Le reste des dépenses est maîtrisé et la subvention municipale a été conforme à notre demande et nous les en remercions car c'est en grande partie grâce à celle-ci que le club continue à survivre.

Vote du bilan de la saison 2021-2022 : l'approbation du bilan est soumise au vote :

Pour : Unanimité (16 voix)

Association Loi 1901 / N° Siret : 38510744600028 / Code APE 9312Z/ N° d'agrément : 78576 / Affiliée à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées – N° IO78 78 07 80



# Club des Arts Martiaux de Jouy en Josas

Centre Sportif et Associatif du Val d'Enfer  
35, rue Saint Roch, 78350 Jouy-en-Josas  
Email : [contact@camji.com](mailto:contact@camji.com)

Contre : 0  
Abstention : 0

## 5.2 Budget de la saison 2022-2023

Le trésorier présente le budget de la saison 2022-2023 (Voir document en pièce jointe)

Le budget prévisionnel prévoit un résultat négatif de 1850 €.

Ce budget prend en compte :

- Une subvention municipale de 4000 €
- Une stabilisation des recettes dû aux cotisations par rapport au bilan de la saison passée
- Une stabilisation de la masse salariale à 14050 € environ équivalente à celle de la saison passée

Ce déficit important est dû au nombre insuffisant d'adhérents. Il faut en moyenne 75 adhérents pour être à l'équilibre et nous avons pris en compte une subvention municipale à 4000€.

Cette situation n'est pas encore dramatique pour cette année mais le « trésor de guerre » que nous conservons depuis plusieurs années s'amenuise pour la seconde année d'affilée. Les budgets que nous réalisons habituellement sont plutôt pessimistes car prenant en compte le nombre d'adhérents à date de l'AG sans présumer de nouvelles adhésions en cours d'année. L'AG se déroulant plus tard que d'habitude cette année, les recettes apportées par les cotisations ne devraient évoluer qu'à la marge.

La fidélisation des adhérents pour la saison prochaine est indispensable pour avoir une quantité de cotisation permettant la survie du club.

Vote du budget de la saison 2022-2023 : l'approbation du bilan est soumise au vote :

Pour : Unanimité (16 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 0

Vote du prix de la cotisation pour la saison 2021-2022 :

Le bureau propose une augmentation maximale du prix des cotisations de 5 € et la répercussion directe de toute augmentation éventuelle du prix de la licence.

L'Assemblée a fait la contreproposition suivante afin de réduire le prix des cotisations des 5/6 ans pour en attirer un plus grand nombre et espérer les fidéliser par la suite :

- 5/6 ans (1 cours/semaine) : 210€
- 7/13 ans (2 cours/semaine) : 260€
- 14 ans et plus (2 cours semaines) : 290€

La décote de 20€ est conservée pour les Jovaciens ainsi que la décote de 30€ par membre d'une même famille

Pour : Unanimité (16 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 6 Démission du président

Lors de l'assemblée générale, le président actuelle, Vincent Venaille, a présenté sa démission. En effet, ce dernier ayant déménagé, le club est désormais trop loin de son lieu d'habitation afin d'assurer une présence suffisante au club.

Un appel à candidature a été lancé 3 semaines avant l'AG afin d'élire un remplacement mais aucun adhérent ne s'est porté volontaire en date de l'AG.

Le président démissionnaire a rappelé qu'une association repose sur un principe d'entraide et de bénévolat. Les prix proposés par les associations sportives sont aujourd'hui accessibles au plus



# Club des Arts Martiaux de Jouy en Josas

Centre Sportif et Associatif du Val d'Enfer  
35, rue Saint Roch, 78350 Jouy-en-Josas  
Email : [contact@camji.com](mailto:contact@camji.com)

grand nombre grâce à une gestion bénévole du club. Sans ce bénévolat d'un petit nombre d'adhérents du club, le tarif des cotisations serait multiplié par 2 ou par 3. En contrepartie, chaque adhérent doit donner un peu de son temps pour la vie du club.

Comme une association ne peut exister sans président, 3 axes sont possibles et ont été priorisés dans l'ordre suivant :

1-Un adhérent se présente au poste de président. Le club perdure comme avant et pourra fêter ses soixante ans d'existence la saison prochaine

2-Le club fusionne avec une autre association afin de mutualiser les ressources nécessaires au fonctionnement du club

3-Si le point 1 ou 2 ne sont pas possibles, l'association sera dissoute le 31 Août 2023 au plus tard lors d'une AG exceptionnelle.

En attendant la réalisation de ces points, le président démissionnaire est nommé président par intérim par l'assemblée. Son mandat prendra fin par la réalisation d'un de ces points.

## 7 Questions diverses

Le bureau rappelle que de nombreuses informations sont disponibles sur le site de club.

<http://www.camjj.com/>

Comme par exemple les dates de compétitions officielles ainsi que les dates des évènements organisés par le club.

Le quorum n'étant atteint et comme aucun adhérent présent à l'assemblée ou représenté n'a remis en cause les décisions prises lors de cette assemblée générale, ces dernières sont validées.

### Fin de l'assemblée générale ordinaire

Pièces jointes :

Ordre du jour

Compte 2021-2022

Budget 2022 -2023

Lettre de Démission de Vincent Venaille

### SIGNATURES

Le président  
Vincent Venaille

Le trésorier  
Laurent Boutillon

Le secrétaire  
Christian Condé

Bilan 1<sup>er</sup> Août 2021 - 31 Juillet 2022

CHARGES		Budget	REALISE	PRODUITS		Budget	REALISE
		€	€			€	€
<b>60- Achats</b>		<b>450.00</b>	<b>404.67</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>		<b>250.00</b>	<b>0.00</b>
Achat d'étude et de prestation de service (s		130.00	0.00	Prestation de service			0.00
Achat non stocké de matière et de fourniture		200.00	0.00	vente de marchandises		250.00	0.00
Fournitures non stockables (eau - energie)		0.00	0	produit des activités annexes			0.00
Fourniture entretien et petit équipement		120.00	404.67	<b>74- Subventions d'exploitation</b>		<b>4 060.00</b>	<b>4 000.00</b>
Autres fournitures		0.00	0.00	Etat: (préciser les ministères)			
<b>61- Services extérieurs</b>		<b>690.00</b>	<b>526.00</b>	-DDJS			0.00
Sous traitance générale (profession sport)		500.00	526.00	Région(s)			0.00
Locations		0.00	0.00	Departement(s)		60.00	0.00
Entretiens et réparation		0.00	0.00	Commune(s)		4 000.00	4 000.00
Assurances		160.00	0.00	Organismes sociaux (à détailler)			
Documentation		0.00	0.00	Fonds européens			
Divers		30.00	0.00	CNASEA (emplois aidés)			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>260.00</b>	<b>200.16</b>	Autres recettes (préciser)			
Rémunération intermédiaires et honoraires		0.00	0.00	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>		<b>8 400.00</b>	<b>10 574.95</b>
Publicité, publications		0.00	0.00	dont cotisation		8 400.00	10 574.95
Déplacement missions		450.00	0.00	<b>76- Produits financiers</b>		<b>20.00</b>	<b>25.25</b>
Frais postaux et de télécommunications		20.00	0.00	<b>77- produits exceptionnels</b>			<b>0.00</b>
Services bancaires et autres		190.00	200.16	<b>78- reprises et amortissement sur provisions</b>			<b>0.00</b>
<b>63- Impôt et taxes</b>		<b>96.00</b>	<b>0.00</b>				
Impôt et taxe sur les rémunérations		0.00	0.00				
Autres impôts et taxes		96.00	0.00				
<b>64- Charge de personnel</b>		<b>14 800.00</b>	<b>13 847.69</b>				
Rémunération des personnels		11 000.00	9 972.35				
Charges sociales		3 500.00	3 242.38				
Autres charge de personnel		450.00	632.96				
<b>65- Autres charge de gestion Courante</b>		<b>2 000.00</b>	<b>2 542.00</b>				
Licences, cotisation ligue et passeports		2 000.00	2 542.00				
<b>66- Charges financières</b>		<b>0.00</b>					
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>0.00</b>					
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>		<b>0.00</b>					
<b>Total des charges prévisionnelles</b>		<b>18 296.00</b>	<b>17 520.52</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>		<b>12 730.00</b>	<b>14 600.20</b>
<b>88- Emploi des contribution volontaires</b>		<b>4 300.00</b>		<b>87- contribution volontaire ou en nature</b>		<b>4 300.00</b>	
secours en nature		0.00		benevolat		4 000.00	
mise à disposition gratuite de biens et prest		300.00		prestation en nature		300.00	
personnel bénévole		4 000.00		dons en nature			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>22 596.00</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>17 030.00</b>	

Bilan

Budget	Realisé
-5 566.00	-2 920.32

Report saison Précédente (corrige)

15 667.49

Binal

-2 920.32

Report saison suivante

12 747.17

## CAMJJ - Club des arts martiaux de Jouy en Josas

## BUDGET PREVISIONNEL saison 2022/2023

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
	€		€
<b>60- Achats</b>	<b>330.00</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>300.00</b>
Achat d'étude et de prestation de service ( site internet)	30.00	Prestation de service	
Achat non stocké de matière et de fournitures (fêtes,repas)	200.00	vente de marchandises	300.00
Fournitures non stockables (eau - energie)		produit des activités annexes	
Fourniture entretien et petit équipement	100.00	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>4 180.00</b>
Autres fournitures		Etat: (préciser les ministères)	
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>740.00</b>	-DDJS	0.00
Sous traitance générale (profession sport 78)	550.00	Région(s)	
Locations			
Entretiens et réparation		Departement(s)	180.00
Assurances	160.00		
Documentation		Commune(s)	4 000.00
Divers (inscription aux compétitions)	30.00		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>390.00</b>	Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		Fonds européens	
Déplacement missions (accompagnement compétitions)	150.00	CNASEA (emplois aidés)	
Frais postaux et de télécommunications	40.00	Autres recettes	
Services bancaires et autres	200.00		11 800.00
<b>63- Impôt et taxes</b>	<b>0.00</b>	dont cotisation	11 800.00
Impôt et taxe sur les rémunérations	0.00	dont participation aux sorties	
Autres impôts et taxes	0.00	<b>76- Produits financiers</b>	<b>80.00</b>
<b>64- Charge de personnel</b>	<b>14 050.00</b>	<b>77- produits exceptionnels (sponsor)</b>	
Rémunération des personnels	10 000.00	<b>78- reprises et amortissement sur provisions</b>	
Charges sociales	3 400.00		
Autres charge de personnel (ACMS)	650.00		
<b>65- Autres charge de gestion Courante</b>	<b>2 700.00</b>		
Licences, cotisation ligue et passeports	2 700.00		
<b>66- Charges financières</b>	<b>0.00</b>		
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00</b>		
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>	<b>0.00</b>		
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>18 210.00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>16 360.00</b>
<b>88- Emploi des contribution volontaires en nature</b>	7 300.00	<b>87- contribution volontaire ou en nature</b>	7 300.00
secours en nature		bénévolat	7 000.00
mise à disposition gratuite de biens et prestation	300.00	prestation en nature	300.00
personnel bénévole	7 000.00	dons en nature	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>25 510.00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>23 660.00</b>

Bilan Prévisionnel saison **-1 850**

Report saison précédente	12 747.00
Report prévisionnel pour saison prochaine	10 897.00

Vincent Venaille  
Président du CAMJJ

Jouy en Josas, le 1<sup>er</sup> Février 2023

Chers Membres du Bureau, Chers Entraîneurs, Chers Adhérents, Chers Amis,

Par cette présente lettre, je vous présente ma démission au poste de Président du Club des Arts Martiaux de Jouy en Josas.

Après 10 ans de service à ce poste, de nouveaux projets s'ouvrent à moi et ne me permettront plus d'assurer une présence suffisante au club afin de pérenniser l'activité qui nous rassemble aujourd'hui sur le tatami.

J'espère que mon successeur saura faire grandir le club et que celui-ci saura trouver du soutien parmi nos adhérents pour l'aider dans ses tâches de président. J'en profite pour vous rappeler qu'une association vit grâce à la richesse de ses adhérents et dans leur implication dans la vie de celle-ci.

J'espère ainsi vous retrouver l'année prochaine pour les soixante ans du club avec une nouvelle équipe dynamique et pleine de projet.

Ma démission effective prendra effet au jour de la nomination d'un nouveau président ou au 31 Aout 2023 au plus tard à l'issue de la dissolution de l'association.

Pour faire valoir ce que de droit



Vincent Venaille  
Président du CAMJJ